RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Avis adopté à la séance plénière du 29 mars 2021

Quelle pêche durable en mer face au changement climatique ?

Déclaration des groupes des Associations et de l'UNSA

Les mers et les océans représentent plus de 70% de la surface de la planète. Ils sont non seulement le réservoir d'une biodiversité foisonnante mais constituent aussi un des régulateurs majeurs du climat grâce notamment à leur capacité d'absorption du CO2. Mais, comme l'ensemble de l'écosystème planétaire, les milieux marins souffrent du dérèglement climatique généré par les activités humaines.

A ce titre, la pêche, doit aussi prendre sa part dans l'indispensable régulation qui doit conduire à une réduction drastique des gaz à effet de serre et à une gestion durable des ressources et de leurs biotopes. Car si le secteur de la pêche contribue au réchauffement climatique, c'est davantage par sa gestion des ressources halieutiques que par ses émissions de gaz à effet de serre en tant que telles. Pour cela, il doit générer de nouveaux comportements, des modes de fonctionnement repensés ou encore d'indispensables évolutions technologiques...

L'émergence récente du concept "One Health" nous a fait prendre conscience que les enjeux écologiques ne peuvent plus être traités en silo. Les groupes des associations et de l'UNSA saluent donc l'approche écosystémique préconisée dans le projet d'avis pour favoriser une gestion durable des ressources halieutiques et soulignent en ce sens l'importance de la préconisation n°3 visant à appuyer le passage d'une gestion mono-spécifique par stock à une gestion écosystémique multi-spécifique par flottille.

Cependant, sa réalisation ne sera possible que si nous disposons d'études qualitatives et quantitatives fiables sur l'état des stocks de poissons. Or, l'avis met en lumière le manque criant de données précises dans ce domaine. Pourtant la question de la diversité des ressources halieutiques, de leur comptage, de leurs migrations liées au réchauffement des eaux revêt un aspect majeur pour gérer au plus fin les prélèvements, maintenir la ressource et la biodiversité marine et permettre d'adapter rapidement les pratiques aux évolutions en cours.

Parmi les outils à faire évoluer, l'avis pointe, à juste titre, la démarche du « Rendement Maximal Durable », aujourd'hui trop réductrice car monospécifique et exprimée en poids. Elle doit se transformer pour aller vers une appréciation beaucoup plus fine, notamment en intégrant une approche écosystémique et permettre la transition vers la "pêchécologie". C'est pourquoi nos groupes appuient les préconisations n°1 et 2 qui sont cruciales pour disposer des données nécessaires à la prise de décision.

La préconisation n°4 s'inscrit quant à elle pleinement dans ce que portent de nombreux avis du CESE, à savoir la nécessité de travailler en coproduction avec les acteurs de terrain et ici, en l'occurrence, les pêcheurs et les ONG pour par exemple définir les zones de conservation halieutiques.

Le groupe des associations et le groupe de l'UNSA s'inscrivent totalement dans la préconisation n°9 du renforcement de la formation initiale et continue des pêcheurs de façon à coller au plus près des approches de développement durable en évolution permanente. Enfin la question de la recherche et du développement, en ce qui concerne aussi bien les évolutions du matériel que le recyclage, doit prendre toute sa place. L'objectif étant de s'inscrire dans une logique de développement durable permettant aux pêcheurs et pêcheuses d'être à la fois acteurs de ces évolutions tout en continuant à vivre de leur métier de façon décente.

Par ailleurs, s'il est crucial de préconiser une approche écosystémique de la gestion des ressources halieutiques, nos groupes regrettent l'absence d'une approche systémique de la filière pêche dans son ensemble. En effet, comment parler de pêche durable sans prendre en compte les enjeux économiques qui poussent les pêcheurs et les pêcheuses à augmenter les quantités pêchées pour maintenir la rentabilité de leur activité ? Il est regrettable que les maillons intermédiaires de la filière (grossistes, transformateurs, distributeurs) ne fassent pas également l'objet de préconisations.

Pour terminer sur une bonne note, soulignons que le rôle des consommateurs a quant à lui bien été intégré dans les préconisations n°13 et 14, ce que nous saluons. Le développement d'un label public "pêche durable" est une étape cruciale pour répondre aux attentes des consommateurs qui se tournent de plus en plus vers les circuits courts et nous devons tous et toutes désormais prendre conscience que, même dans la mer, la durabilité va de pair avec la saisonnalité.

Le groupe des associations et le groupe de l'UNSA ont voté en faveur de cet avis.